

Estimations de l'exposition de l'enfance aux préjudices sexuels en ligne et leurs facteurs de risque



Étude des expériences de
l'enfance de jeunes de 18 ans
dans quatre pays européens

MENÉ PAR

**ECONOMIST
IMPACT**

Contenu

Résumé analytique et informations clés	03
Principales conclusions	04
À propos de l'étude : méthodologie et conception de la recherche	07
Expériences de préjudices sexuels en ligne pendant l'enfance	09
Expériences de préjudices sexuels en ligne par les minorités sexuelles ou ethniques pendant l'enfance	15
L'écart risque-protection	17
Conclusion	19
Remerciements	20

Résumé analytique et informations clés

Cette étude de WeProtect Global Alliance, menée par Economist Impact, étudie les expériences de 2 000 jeunes de 18 ans dans quatre pays européens qui ont eu régulièrement accès à Internet lorsqu'ils étaient enfants, afin de comprendre leurs expériences et leur exposition à des **préjudices sexuels en ligne**¹ pendant l'enfance (voir Figure 1).² Elle examine quatre préjudices différents et leurs facteurs de risque pour fournir des preuves concernant la portée, l'échelle et la dynamique potentielles de l'exploitation et de l'abus sexuels des enfants en ligne.³ Cette étude s'appuie sur l'étude de 2021 Estimations de l'exposition des enfants aux préjudices sexuels en ligne et leurs facteurs de risque : une étude mondiale sur les expériences de jeunes de 18 à 20 ans pour fournir des informations sur le plan national en France, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Pologne.

Préjudices sexuels en ligne

Cette étude explore les expériences de l'enfance de jeunes de 18 ans concernant quatre préjudices sexuels en ligne :

Recevoir du contenu sexuellement explicite d'un adulte qu'ils connaissaient ou d'une personne qu'ils ne connaissaient pas avant l'âge de 18 ans.

Être invité à garder secrète une partie de leur relation en ligne sexuellement explicite avec un adulte qu'ils connaissaient ou une personne qu'ils ne connaissaient pas auparavant.

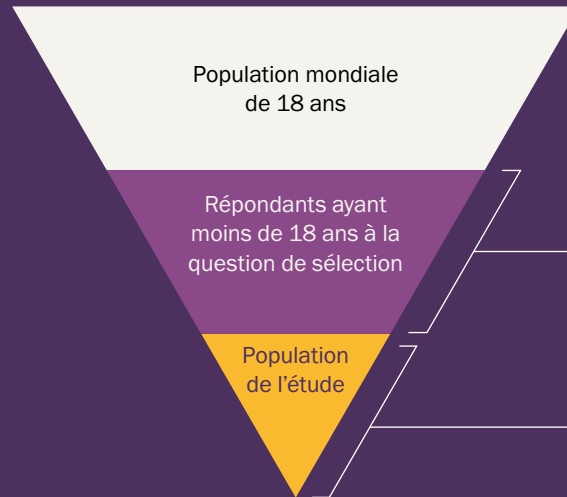
Avoir des images d'eux sexuellement explicites partagées sans consentement (par un pair⁴, un adulte qu'ils connaissaient ou une personne qu'ils ne connaissaient pas auparavant).

Être invité à faire quelque chose de sexuellement explicite en ligne qui les rendait mal à l'aise (par un pair, un adulte qu'ils connaissaient ou une personne qu'ils ne connaissaient pas auparavant).⁵

1. Un ensemble de comportements nuisibles, considérés comme des facteurs de risque d'exploitation et d'abus sexuels potentiels ou réels d'enfants en ligne.
2. Dans cette étude, l'accès régulier à Internet est défini comme une personne consultant Internet (c.-à-d. qui ne regarde pas un ami, un membre de sa famille ou un autre adulte utiliser Internet) au moins une fois par semaine et l'enfance est définie comme la période précédant l'âge de 18 ans.
3. La conduite de recherches sur les préjudices sexuels en ligne et sur l'exploitation et les abus sexuels pendant l'enfance est difficile. Des préoccupations éthiques concernant la réalisation d'enquêtes auprès des enfants, de même que les risques de retraumatisation et les sensibilités sur la sexualité et l'identité de genre, peuvent restreindre la population de l'enquête et les questions posées.
4. Dans cette étude, un pair est défini comme une personne appartenant au même groupe sociétal basé sur l'âge ; cependant, notre enquête a permis aux répondants de déterminer qui comptait ou non comme pair. Ainsi, il est possible que les répondants aient inclus comme pairs des jeunes adultes de plus de 18 ans plutôt que des adultes qu'ils connaissaient auparavant.
5. Voir « À propos de l'étude : méthodologie et conception de la recherche » à la page 7 pour plus d'informations sur les groupes d'auteurs et sur la manière dont Economist Impact a distingué les interactions préjudiciables/abusives de l'exploration et des expériences sexuelles potentiellement positives entre pairs.

FIGURE 1

Cette étude porte sur les expériences de jeunes de 18 ans qui ont eu régulièrement accès à Internet lorsqu'ils étaient enfants



Question de sélection : À quel âge avez-vous eu pour la première fois un accès régulier à Internet ?

L'accès régulier est défini comme le fait de vous connecter vous-même sur un téléphone portable, un dispositif de jeu ou un ordinateur portable/ordinateur au moins une fois par semaine. Veuillez répondre à propos de votre utilisation personnelle (et non pas le fait de regarder un ami, une personne de la famille ou un autre adulte utiliser Internet).

Personnes de 18 ans qui ont eu régulièrement accès à Internet lorsqu'ils étaient enfants

Les expériences de préjudices sexuels en ligne ciblant les enfants en Europe sont très élevées.

Trois répondants sur quatre (74 %) avaient subi au moins l'un des quatre préjudices sexuels en ligne étudiés avant l'âge de 18 ans (voir Figure 2).

FIGURE 2

Expériences des répondants en matière de préjudices sexuels en ligne, par type de préjudice sexuel.



avaient subi au moins l'un des quatre préjudices sexuels en ligne étudiés avant l'âge de 18 ans.



ont reçu du contenu sexuellement explicite d'un adulte qu'ils connaissaient ou d'une personne qu'ils ne connaissaient pas.



ont été invités à garder secrète une partie de leur relation en ligne sexuellement explicite avec un adulte qu'ils connaissaient ou une personne qu'ils ne connaissaient pas auparavant.



ont été victimes d'une personne qui a diffusé des images et/ou des vidéos sexuellement explicites de lui ou d'elle sans leur permission.



ont été invités à faire en ligne quelque chose de sexuellement explicite qui les mettait mal à l'aise ou qu'ils ne voulaient pas faire.

Remarques : n = 2 000

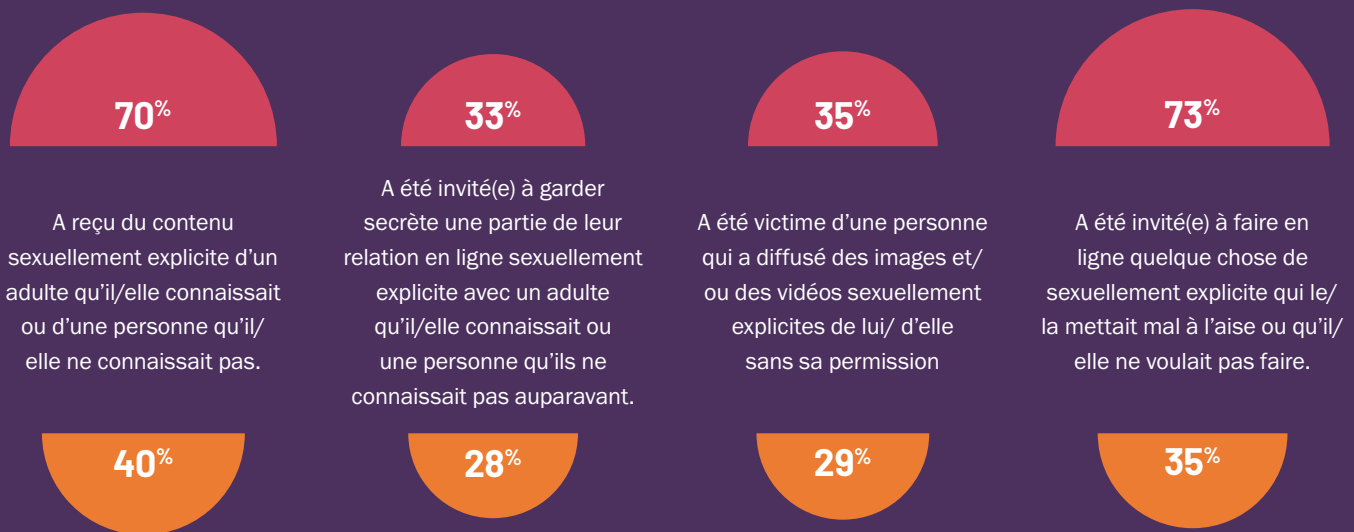
Les filles sont touchées de manière disproportionnée

Près de quatre filles sur cinq (79 %) ont subi au moins un préjudice sexuel pendant l'enfance, contre 57 % des garçons (voir Figure 3). Les filles sont beaucoup plus susceptibles que les garçons de subir une tentative de discussion sur des sujets sexuellement explicites ou l'envoi de contenu sexuellement explicite par un étranger ou un adulte connu et de se voir demander de faire quelque chose de sexuellement explicite en ligne qui les rend mal à l'aise.



FIGURE 3

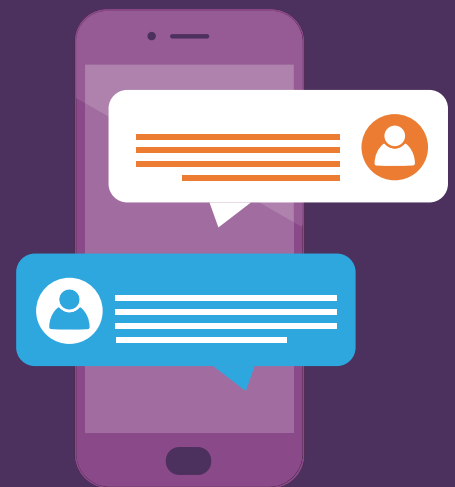
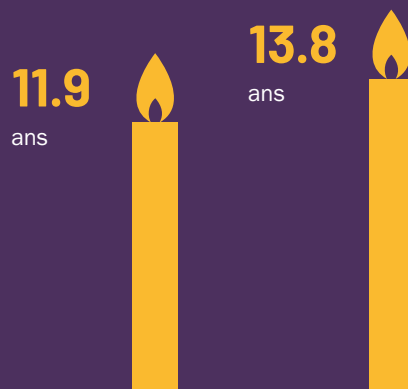
Répondant ayant subi un préjudice sexuel en fonction du sexe



Remarques : n = 2 000, garçons = 973, filles = 1 005

En moyenne, les enfants sont exposés pour la première fois à un contenu sexuellement explicite en ligne seulement deux ans après avoir commencé à avoir un accès régulier à Internet.

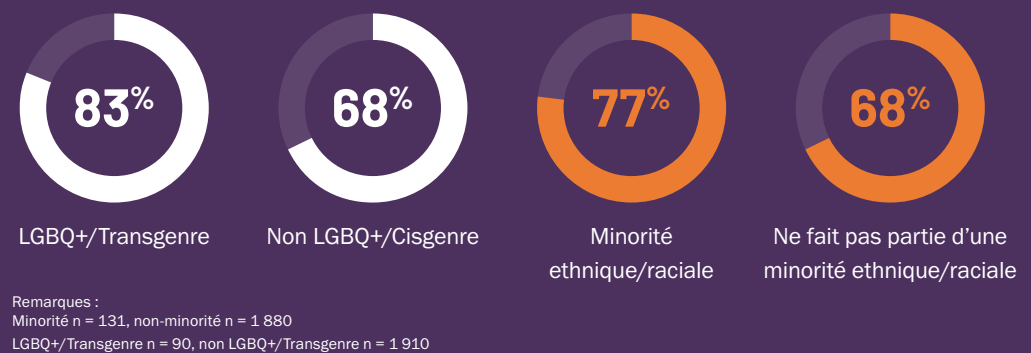
Selon les répondants, l'âge moyen auquel ils avaient un accès régulier à Internet était de 11,9 ans. L'âge moyen auquel les répondants ont été exposés pour la première fois à un contenu sexuellement explicite en ligne était de 13,8 ans.



Les minorités sont exposées à un risque plus élevé

Les répondants qui se sont auto-identifiés comme minorité ethnique ou raciale⁶, LGBTQ+⁷, transgenre ou non binaire⁸ étaient plus susceptibles d'avoir subi ces préjudices sexuels en ligne au cours de l'enfance (voir Figure 4).

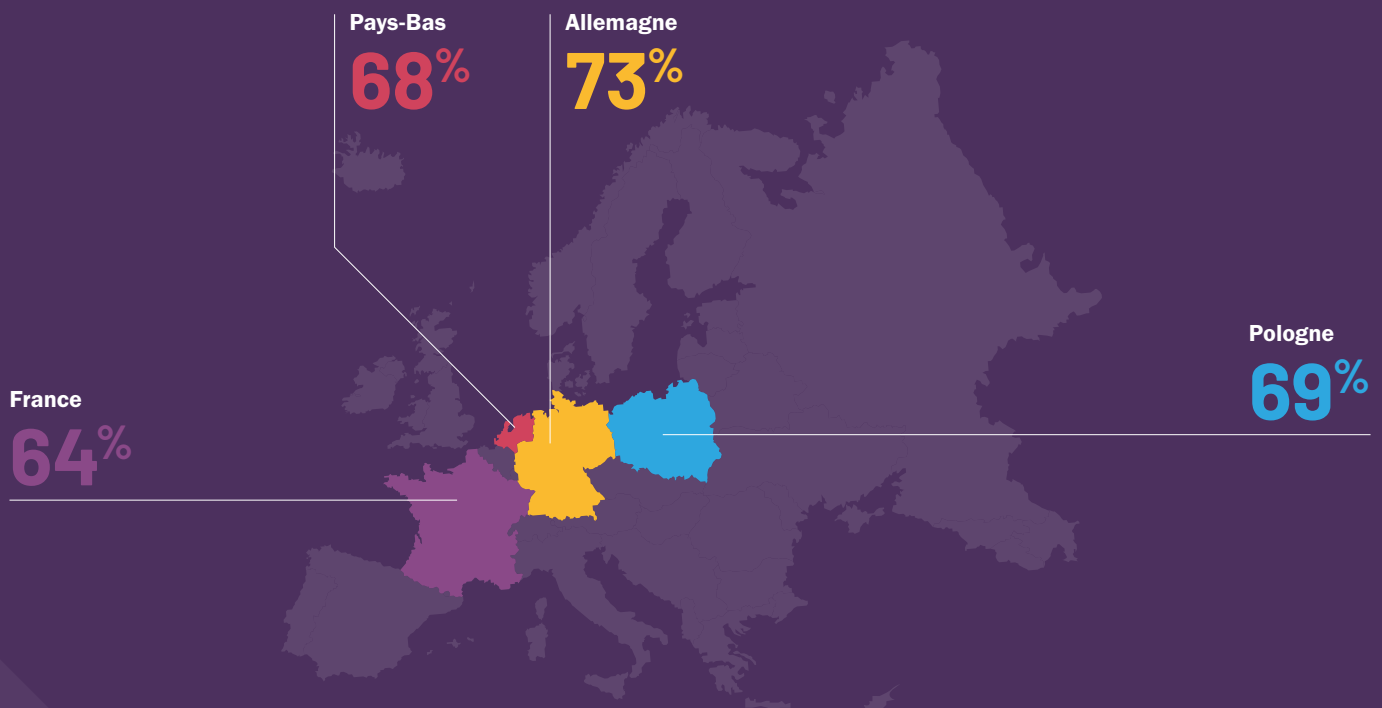
FIGURE 4
Expériences de préjudice sexuel en ligne pendant l'enfance des répondants, ventilées par caractéristique



Les répondants en Allemagne étaient plus susceptibles de subir des préjudices sexuels en ligne pendant l'enfance.

73 % des répondants en Allemagne ont subi au moins un préjudice sexuel en ligne contre 64 % en France.

FIGURE 5
Pourcentage des répondants ayant subi au moins un préjudice en ligne avant l'âge de 18 ans, par pays



Remarques : n = 500 par pays

6. Dans cette étude, la minorité raciale ou ethnique est définie comme une race, une nationalité ou une origine ethnique différente de celle de la majeure partie des personnes vivant dans le pays du répondant.
7. Dans cette étude, lesbienne, gay, bisexuel, queer ou en questionnement (LGBQ+) est défini comme le fait d'être attiré par et/ou d'avoir des relations sexuelles, tout le temps ou parfois, avec des personnes qui s'identifient comme étant du même sexe que le répondant.
8. Dans cette étude, le terme transgenre/non binaire est défini comme le fait de vivre ou de s'identifier comme étant d'un sexe différent de celui qui a été attribué au répondant à la naissance.

À propos de l'étude : méthodologie et conception de la recherche

Estimations de l'exposition de l'enfance aux préjudices sexuels en ligne et leurs facteurs de risque : une étude nationale sur les expériences des jeunes de 18 ans dans quatre pays européens s'appuie sur les données recueillies via une enquête en ligne menée de février à mars 2023, auprès de 2 000 jeunes de 18 ans en Europe, qui avaient régulièrement accès à Internet pendant leur enfance. Ce questionnaire en ligne clôturé interrogeait les répondants sur :

- les expériences de préjudices sexuels et leurs facteurs de risque en ligne avant l'âge de 18 ans ;
- l'exposition à du contenu sexuellement explicite en ligne avant l'âge de 18 ans et les plateformes et appareils sur lesquels ce contenu a été trouvé ;
- les réactions et réponses au contenu sexuellement explicite vu en ligne avant l'âge de 18 ans ; et
- l'accès et la connaissance des actions et comportements permettant d'atténuer les risques de préjudices sexuels en ligne avant l'âge de 18 ans.

L'enquête a été menée dans quatre langues, dans quatre pays⁹ auprès de 500 répondants de chaque pays, pour analyse.¹⁰ L'agrégation régionale européenne a été utilisée pour l'analyse des expériences entre les sexes et d'autres caractéristiques démographiques.

La recherche sur les préjudices sexuels en ligne contre les enfants présente un ensemble unique de défis. Economist Impact a inclus une brève discussion sur ces défis ainsi que sur les mesures que nous avons prises afin d'atténuer les risques et de garantir l'innocuité et la rigueur de la recherche.

9. France, Allemagne, Pays-Bas et Pologne.

10. Les résultats agrégés ont été réunis à partir des résultats des différents pays inclus dans cette étude.

Défis

DÉFI

Enquêter auprès d'enfants sur des sujets sensibles, en ayant recours à une technique de terrain à distance qui ne peut pas fournir de services de soutien à ceux qui pourraient subir un traumatisme ou un préjudice ou lorsqu'il pourrait y avoir un devoir de diligence de signaler les enfants à risque.

ACTION

Action : L'enquête n'a pas été menée auprès d'enfants, mais de jeunes adultes (de 18 ans) qui ont été invités à revenir sur leurs expériences lorsqu'ils avaient moins de 18 ans. Le questionnaire de l'enquête, qui a été élaboré pour l'étude mondiale de 2021, a reçu l'approbation éthique de [HML IRB](#) et a été examiné par des experts avant son utilisation sur le terrain.

DÉFI

Poser des questions sur des expériences potentiellement traumatisantes/préjudiciables sans être en mesure d'identifier les réactions des répondants et, si nécessaire, de fournir des services de soutien.

ACTION

L'étude se concentre sur les préjudices sexuels en ligne qui sont moins susceptibles de provoquer un traumatisme ou un préjudice immédiat ou à long terme au répondant, et sont plus susceptibles de se produire au début d'un éventuel processus de grooming (cyber-prédation) ou d'abus. Nous ne traitons pas chaque type de préjudice sexuel en ligne susceptible de se produire dans un contexte en ligne.

DÉFI

Demander aux répondants de se souvenir et de rapporter des expériences qui pourraient avoir eu lieu il y a plus d'une décennie.

ACTION

La population de l'étude était limitée aux jeunes de 18 ans afin de minimiser le délai entre le moment où l'expérience s'est produite et le moment où l'enquête a été menée sur le terrain. La majorité des expériences rapportées était survenue entre 16 et 18 ans. Il est possible que, rétrospectivement, les répondants aient inclus des expériences qu'ils considèrent désormais comme des préjudices sexuels en ligne mais qu'ils n'auraient peut-être pas considérées comme telles pendant l'enfance.

DÉFI

Distinguer les interactions préjudiciables/abusives de l'exploration et des expériences sexuelles potentiellement positives entre pairs.

ACTION

L'étude porte sur trois groupes d'auteurs : un pair, un adulte que le répondant connaissait déjà et une personne que le répondant ne connaissait pas. Pour filtrer les expériences susceptibles de ne pas être qualifiées de préjudices sexuels en ligne, Economist Impact n'incluait pas dans son analyse ou ses agrégations les expériences de réception de contenu sexuellement explicite d'un pair ou d'un pair demandant aux répondants de garder secrète une partie de leur relation sexuellement explicite en ligne. Cette décision a été prise pour éviter que les répondants se sentent jugés pour leurs actions sexuellement explicites ou potentiellement préjudiciables en ligne. Les deux autres préjudices en ligne, qui interrogent spécifiquement sur les actions effectuées sans consentement ou qui ont mis le répondant mal à l'aise, ont été analysés pour l'ensemble des trois groupes d'auteurs.

DÉFI

Identifier les expériences et schémas de la sous-population sur une taille d'échantillon limitée.

ACTION

L'objectif principal de cette étude était d'obtenir une compréhension initiale des expériences de préjudices sexuels en ligne au cours de l'enfance dans les pays européens et des données démographiques. Compte tenu des limites en termes de taille de l'échantillon, certains des résultats dans les sous-populations doivent être considérés comme des points de départ. Des recherches futures sur des échantillons plus importants sont nécessaires afin de comprendre les différences entre les groupes démographiques à un niveau plus granulaire, en particulier pour les groupes LGBTQ+, transgenres ou non binaires et handicapés.¹¹

11. Tous les résultats inclus dans cette étude sont statistiquement significatifs.

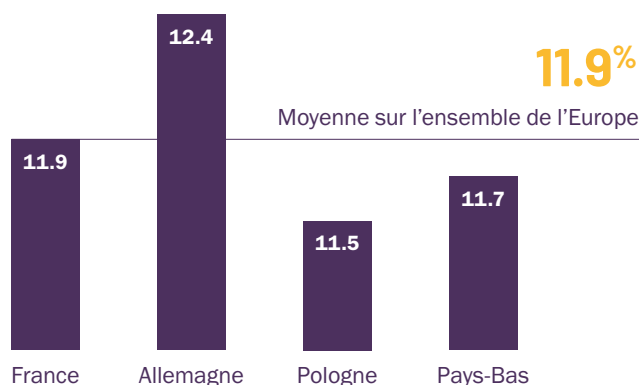
Expériences de préjudices sexuels en ligne pendant l'enfance

Les préjudices sexuels en ligne contre les enfants se produisent dans l'ensemble de l'Europe.

Alors que l'accès aux appareils mobiles personnels continue de se développer (les données de l'Union internationale des télécommunications (UIT) suggèrent un accès quasi-universel aux téléphones mobiles dans les quatre pays européens inclus dans cette étude¹²), les jeunes intègrent Internet dans toutes les facettes de leur vie, depuis l'apprentissage jusqu'à la création de relations, en passant par l'exploration de la sexualité. L'âge auquel les enfants commencent à utiliser régulièrement Internet est également en baisse. Les répondants à l'enquête avaient en moyenne un accès régulier à Internet dès l'âge de 11,9 ans, contre 38 % des enfants âgés de 11 à 12 ans dans les précédentes enquêtes à l'échelle européenne.¹³

FIGURE 6

Âge moyen d'accès à Internet, ventilé par pays



Remarques : n = 500 par pays

12. <https://datahub.itu.int/data/?e=POL&i=178&u=per+100+people&c=DEU>

13. <https://eprints.lse.ac.uk/33731/1/Risks%20and%20safety%20on%20the%20internet%28Isero%29.pdf>

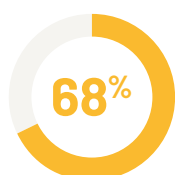
Bien qu'Internet offre aux enfants la possibilité de grandir et d'apprendre, il peut également exposer les enfants à un risque : 74 % des répondants sur l'ensemble des quatre pays européens inclus dans cette étude avaient subi au moins l'un des quatre préjudices sexuels en ligne analysés avant l'âge de 18 ans.

Le préjudice sexuel en ligne le plus vécu pendant l'enfance était la tentative de discussion sur des sujets sexuellement explicites ou l'envoi de contenu sexuellement explicite par un étranger ou un adulte connu (56 %). Alors que 13 % des répondants l'ont vécu avant l'âge de neuf ans, l'exposition est la plus élevée chez les 16 à 18 ans (73 %).

Le deuxième préjudice sexuel en ligne le plus fréquemment subi était le fait de demander aux répondants de faire quelque chose de sexuellement explicite qui les mettait mal à l'aise (55 %). Un répondant sur trois a été victime du partage d'images et/ou de vidéos sexuellement explicites le concernant sans autorisation, tandis que 31 % des répondants se voyaient demander par un adulte ou une personne qu'ils ne connaissaient pas de garder secrète une partie de leurs interactions sexuellement explicites en ligne (voir Figure 7).

FIGURE 7

Expériences des répondants en matière de préjudices sexuels en ligne, par type de préjudice sexuel



avaient subi au moins l'un des quatre préjudices sexuels en ligne étudiés avant l'âge de 18 ans.



ont reçu du contenu sexuellement explicite d'un adulte qu'ils connaissaient ou d'une personne qu'ils ne connaissaient pas.



ont été invités à garder secrète une partie de leur relation en ligne sexuellement explicite avec un adulte qu'ils connaissaient ou une personne qu'ils ne connaissaient pas auparavant.



ont été victimes d'une personne qui a diffusé des images et/ou des vidéos sexuellement explicites de lui ou d'elle sans leur permission



ont été invités à faire en ligne quelque chose de sexuellement explicite qui les mettait mal à l'aise ou qu'ils ne voulaient pas faire.

Remarques : n = 2 000

Expériences de préjudices sexuels en ligne pendant l'enfance par pays.

La désagrégation des résultats de l'enquête par pays révèle des différences significatives dans les expériences de préjudices sexuels en ligne au cours de l'enfance entre les différents pays européens. Près des trois quarts (73 %) des personnes interrogées en Allemagne ont subi au moins un type de préjudice sexuel avant l'âge de 18 ans, contre 69 % en Pologne, 68 % aux Pays-Bas et 64 % en France. Les jeunes de 18 ans en Allemagne ont le plus souvent été confrontés à une tentative d'envoi de contenu sexuellement explicite ou de discussion sur des sujets sexuellement explicites ou l'envoi de contenu sexuellement explicite par un étranger ou un adulte connu (62 %) ou se sont vu demander de faire quelque chose de sexuellement explicite en ligne qui les mettait mal à l'aise (65 %).

Comparativement aux autres pays étudiés, la France a rapporté un nombre d'expériences significativement inférieur sur trois des quatre préjudices sexuels en ligne évalués : moins d'un

quart (24 %) des répondants en France se sont vu demander par un adulte qu'ils connaissaient ou une personne qu'ils ne connaissaient pas de garder secrète une partie de leurs interactions sexuellement explicites en ligne, par rapport à un tiers des personnes interrogées aux Pays-Bas et en Allemagne (33 % et 34 % respectivement) (voir Figure 8).

Il est intéressant de noter que l'âge auquel les répondants ont bénéficié d'un accès régulier à Internet semble ne pas être lié aux niveaux de préjudice sexuel en ligne subis pendant l'enfance. En moyenne, les personnes âgées de 18 ans en Pologne avaient un accès régulier à Internet presque un an avant leurs homologues en Allemagne (11,5 ans et 12,4 ans respectivement), mais les personnes interrogées en Allemagne étaient plus de 4 % plus susceptibles de subir des préjudices sexuels en ligne pendant leur enfance.

FIGURE 8

Quatre préjudices par pays

France Allemagne Pays-Bas Pologne

A reçu du contenu sexuellement explicite d'un adulte qu'il/elle connaissait ou d'une personne qu'il/elle ne connaissait pas



A été invité(e) à garder secrète une partie de leur relation en ligne sexuellement explicite avec un adulte qu'il/elle connaissait ou une personne qu'ils ne connaissait pas auparavant



A été victime d'une personne qui a diffusé des images et/ou des vidéos sexuellement explicites de lui/ d'elle sans sa permission



A été invité(e) à faire en ligne quelque chose de sexuellement explicite qui le/la mettait mal à l'aise ou qu'il/elle ne voulait pas faire



Les préjudices sexuels en ligne se produisent le plus souvent sur des appareils personnels par le biais de canaux privés.

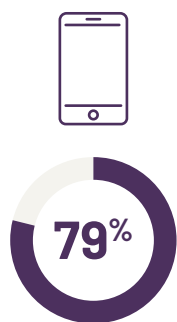
Malgré les différences des niveaux de préjudice sexuel en ligne entre les pays, les moyens par lesquels les préjudices sont perpétrés sont similaires. Les répondants dans l'ensemble des quatre pays ont rapporté que, dans la majorité des cas, les préjudices sexuels en ligne se sont produits sur des appareils mobiles ; quatre répondants sur cinq (79 %) ont subi des préjudices en ligne sur leur téléphone portable personnel, via un canal privé. Tous les répondants qui, avant l'âge de 18 ans,

ont reçu du matériel sexuellement explicite en ligne de la part d'un adulte qu'ils connaissaient ou d'une personne qu'ils ne connaissaient pas ont reçu au moins une partie de ce matériel via un service de messagerie privé (46 %) ou un service privé de partage de vidéos (54 %). Un répondant sur cinq (19 %) a également reçu ce contenu par le biais des médias sociaux à forum ouvert, mais la plupart des préjudices sexuels en ligne contre les enfants se produisent en privé (voir Figure 9).

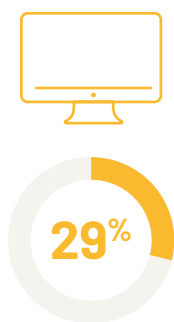
FIGURE 9

Répondant ayant reçu du contenu sexuellement explicite par type d'appareil et type de plateforme

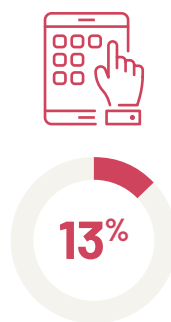
Appareil où le/la répondant(e) a reçu le contenu



Mon téléphone portable

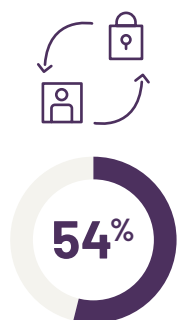


Mon ordinateur portable ou ordinateur

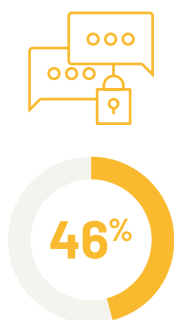


Ma tablette

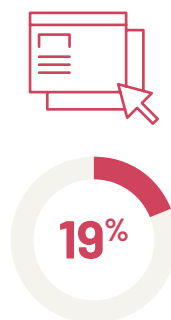
Plateforme où le/la répondant(e) a reçu le contenu



Service privé de partage d'images ou de vidéos



Service de messagerie privé



Forum ouvert sur les réseaux sociaux

Remarques : n = 1120

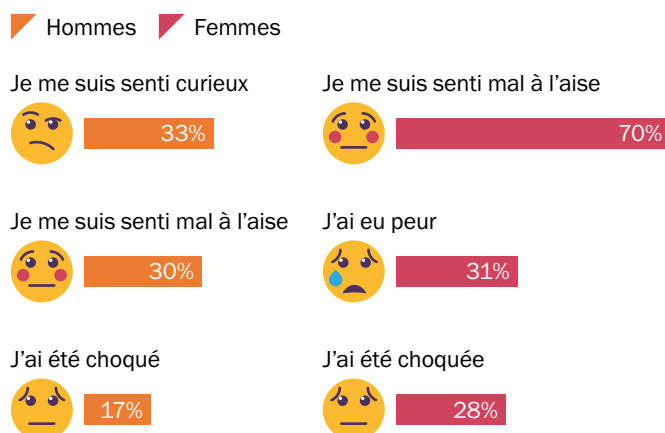
Interactions entre pairs

Les interactions sexuelles en ligne entre pairs sont fréquentes : trois répondants sur 10 (31 %) dans les quatre pays analysés dans notre étude ont été confrontés à un pair essayant de leur parler de sujets sexuellement explicites ou de partager avec eux du contenu sexuellement explicite en ligne. Il est intéressant de noter que les garçons étaient plus susceptibles de subir ces types d'interactions que les filles (34 % et 28 %, respectivement). Et, bien que la plupart des répondants aient eu des réactions négatives à ces expériences (49 % dans l'ensemble se sentaient mal à l'aise), les garçons étaient plus susceptibles d'avoir des réactions positives que les filles : un garçon sur trois éprouvait de la curiosité vis-à-vis de ces interactions, contre seulement 12 % des filles (voir Figure 10).

Bien que les interactions sexuelles en ligne entre pairs puissent constituer une part importante de l'exploration sexuelle, elles peuvent également présenter des risques. Le contenu sexuellement explicite autogénéré destiné à un destinataire (par ex. un partenaire) peut finir par être partagé plus largement, à la fois par le biais de messages privés et dans des forums plus publics, sans consentement. Parmi nos répondants, 14 % avaient été victimes de pairs partageant des images et/ou des vidéos sexuellement explicites d'eux sans consentement (voir Figure 11). Les garçons et les filles avaient eu cette expérience à des niveaux quasiment égaux.

FIGURE 10

Réactions des répondants à la réception de contenu sexuellement explicite en ligne d'un pair par sexe



Remarques : hommes n = 973, femmes n = 1 005

FIGURE 11

Interactions pair-à-pair entre trois préjudices



Remarques : n = 2 000

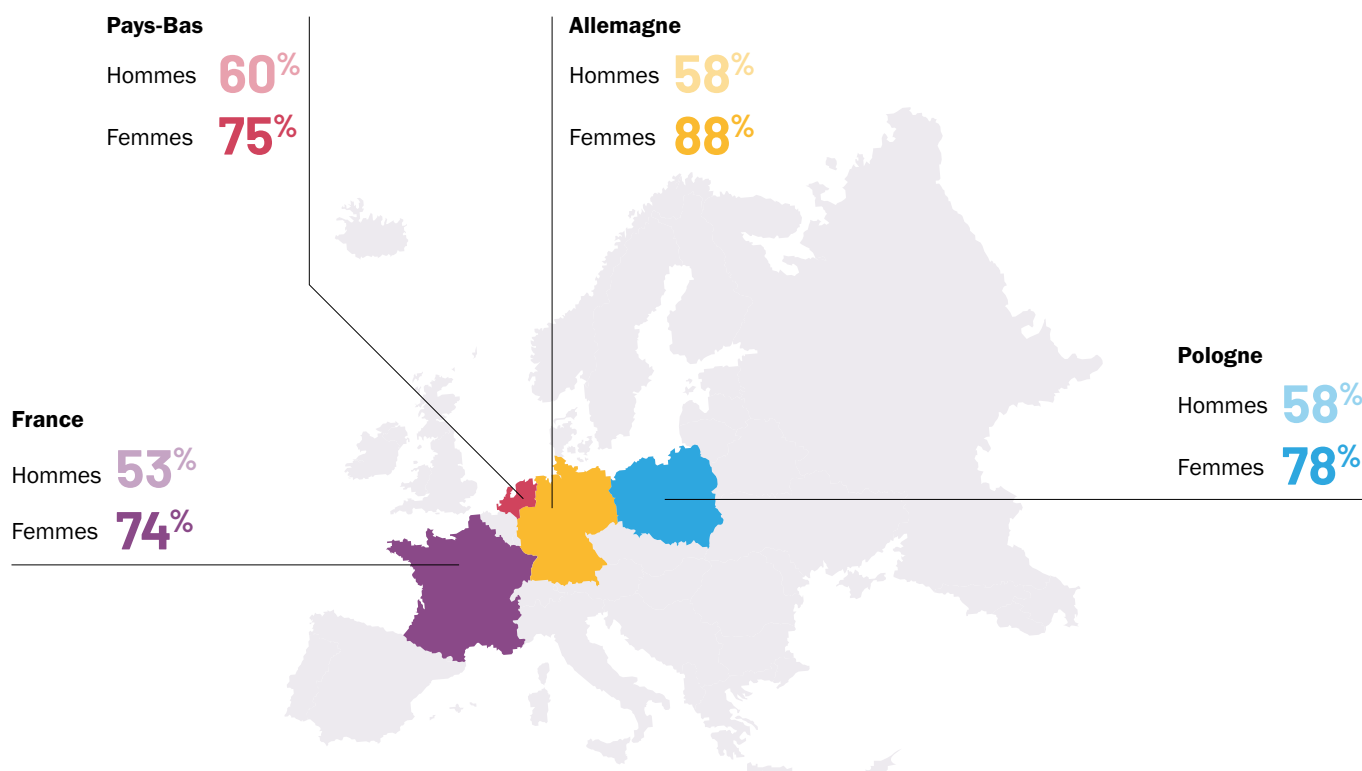
Expériences des filles en matière de préjudices sexuels en ligne

Près de quatre filles sur cinq (79 %) ont subi au moins un préjudice sexuel pendant l'enfance, contre 57 % des garçons. L'écart entre les niveaux d'expérience entre les filles et les garçons est dû à deux des préjudices sexuels en ligne analysés dans cette étude. 7 filles sur 10 ont été l'objet d'une tentative de discussion sur des sujets sexuellement explicites ou de l'envoi de contenu sexuellement explicite par un étranger ou un adulte connu avant d'avoir 18 ans, contre 40 % des garçons. Parmi les femmes interrogées ayant reçu ce contenu de la part d'une personne qu'elles ne connaissaient pas, 6 % avaient moins de neuf ans et 23 % avaient moins de douze ans.¹⁴ Une différence de 38 points de pourcentage existait entre les filles auxquelles il était demandé de faire quelque chose de sexuellement explicite en ligne qui les mettait mal à l'aise et les garçons ayant vécu la même chose (73 % contre 35 %).

Dans les deux autres préjudices sexuels en ligne analysés dans l'étude, à savoir le fait de se voir demander de garder secrètes les interactions sexuellement explicites en ligne et le partage d'images et/ou de vidéos sexuellement explicites du répondant sans son consentement, l'écart entre les expériences des filles et des garçons est beaucoup plus étroit. Un tiers des filles se sont vu demander de garder secrète une partie de leurs interactions sexuellement explicites en ligne, contre 28 % des garçons, tandis que 35 % des filles ont été l'objet du partage d'images et/ou de vidéos sexuellement explicites les concernant sans leur autorisation, contre 29 % des garçons.

FIGURE 12

Hommes et femmes ayant subi au moins un préjudice, au niveau national



Remarques : n = 500 par pays

14. Respectivement, 4 % et 15 % de l'échantillon de la population féminine.

Expériences de préjudices sexuels en ligne par les minorités sexuelles ou ethniques pendant l'enfance

Bien que nos échantillons de répondants qui se sont auto-identifiés comme minorités sexuelles et/ou raciales/ethniques aient été relativement faibles, les résultats ont confirmé les résultats de l'enquête de 2021 selon lesquels ces groupes sont davantage exposés à un risque. Près de 9 répondants sur 10 (89 %) qui se sont auto-identifiés comme LGBTQ+ ou transgenres/non binaires (n = 90)¹⁵ ont subi au moins un préjudice sexuel en ligne pendant l'enfance, contre 67 % des répondants qui ne se sont pas identifiés comme tels. Cet écart couvre les quatre préjudices sexuels, les différences en points de pourcentage entre les expériences d'un préjudice en ligne parmi les répondants qui se sont auto-identifiés comme LGBTQ+ ou transgenres/non binaires et celles des répondants qui ne se sont pas identifiés comme tels, passant de 9 à 28 points (voir Figure 13).

Selon Katarzyna Staciwa du National Research Institute (NASK – Institut national de recherche) en Pologne : « Lorsque je regarde les résultats clés, le résultat qu'il m'est possible d'expliquer du point de vue polonais est que les minorités, en particulier les minorités sexuelles, sont plus à risque.

Ces enfants n'ont pas la possibilité d'obtenir des réponses lorsqu'ils parlent à leurs parents. Peut-être leurs parents sont trop occupés, ou qu'ils ne sont pas vraiment prêts à accepter d'autres formes de sexualité. Et comme ces enfants n'ont pas d'autre choix, ils doivent chercher à obtenir des réponses auprès de groupes en ligne partageant les mêmes idées ; il est donc très possible qu'un des participants à ces groupes les trouve vulnérables et profite de cette vulnérabilité. Ces enfants sont isolés, ce qui les expose amplement à des risques. »

Les répondants qui se sont auto-identifiés comme minorités raciales et/ou ethniques (n = 131) étaient également plus susceptibles de subir des préjudices sexuels en ligne pendant l'enfance que les répondants qui ne se sont pas auto-identifiés comme tels. Les trois quarts (79 %) des minorités raciales et/ou ethniques ont subi au moins un préjudice sexuel avant l'âge de 18 ans, contre 68 % de ceux qui ne se sont pas auto-identifiés comme minorité raciale ou ethnique. Les écarts entre les niveaux d'expérience sont particulièrement évidents pour deux des préjudices sexuels en ligne analysés dans l'étude. Près de trois répondants sur cinq (57 %) qui se sont auto-identifiés comme minorité raciale ou ethnique ont été l'objet du partage d'images et/ou de vidéos sexuellement explicites d'elles sans leur consentement, contre un tiers de ceux qui ne se sont pas auto-identifiés comme tels. Et 44 % de ceux qui se sont auto-identifiés comme minorités raciales ou ethniques se sont vu demander de garder secrète une partie de leurs interactions sexuellement explicites en ligne, contre 3 répondants sur 10 (31 %) qui ne se sont pas auto-identifiés comme minorités raciales ou ethniques (voir Figure 14).

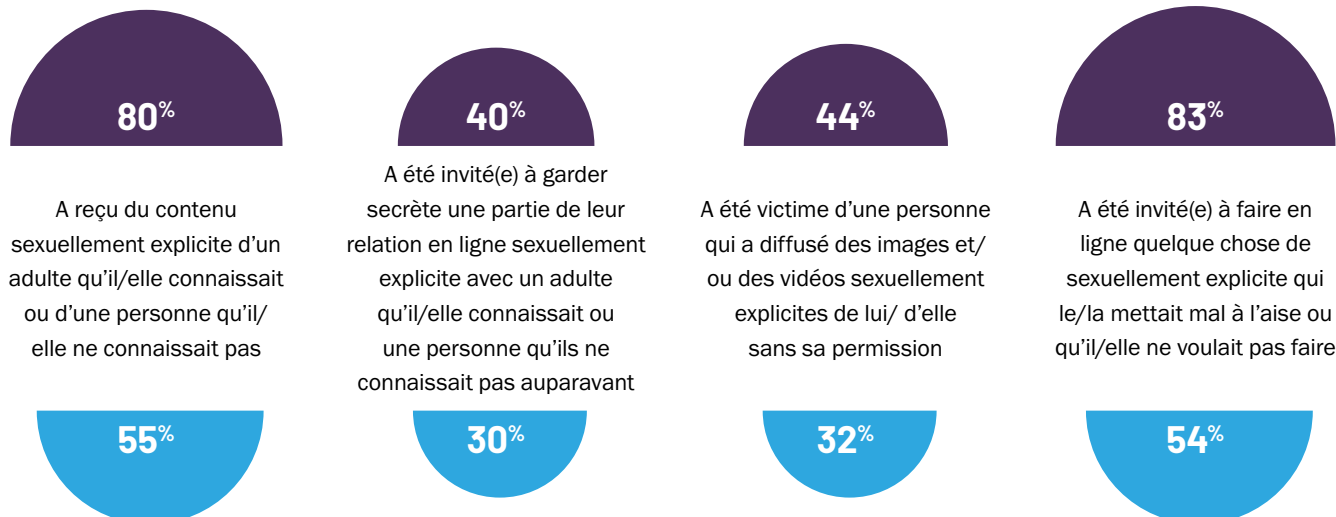


15. Veuillez noter que les LGBTQ+ et transgenres/non binaires ont été agrégés aux fins d'échantillonnage. La taille globale de l'échantillon des deux catégories est de n = 90.

FIGURE 13

Expériences des répondants LGBTQ+ et non binaires/transgenres concernant chaque préjudice sexuel en ligne par rapport aux répondants cisgenres/non-LGBTQ+

S'identifie comme LGBTQ+, non binaire/transgenre



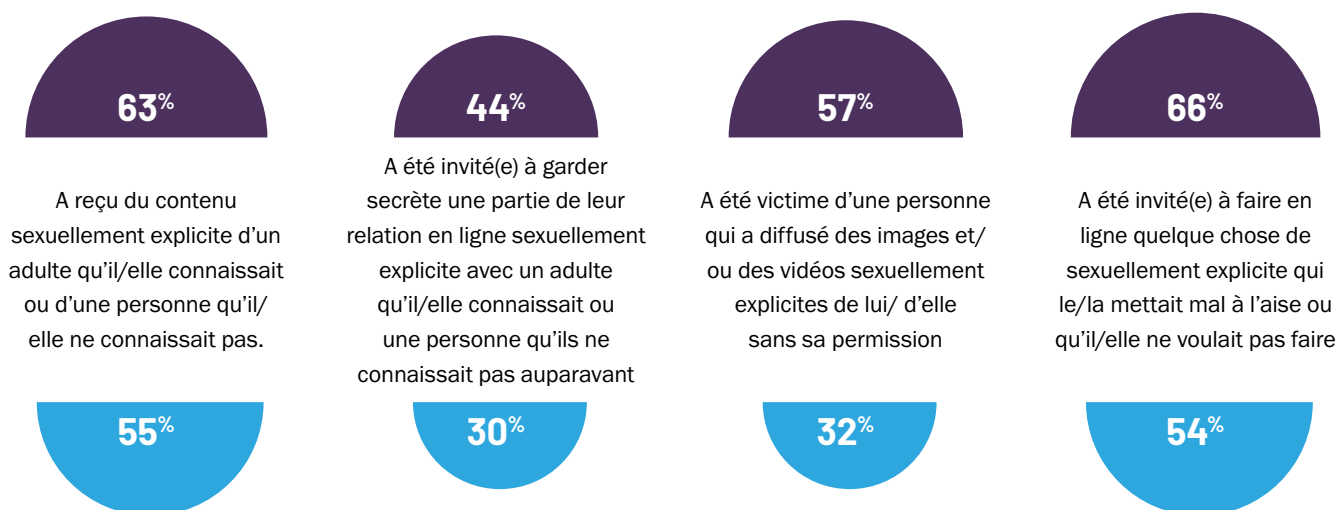
Ne s'identifie pas comme LGBTQ+, non binaire/transgenre

Remarques : LGBTQ+/transgenre n = 90, cisgenre/non LGBTQ+ n = 1 910

FIGURE 14

Expériences des préjudices sexuels en ligne par les répondants issus de minorités raciales et ethniques

S'identifie comme minorité raciale/ethnique



Ne s'identifie pas comme minorité raciale/ethnique

Remarques : minorités n = 131, non-minorités n = 1 869

L'écart risque-protection

Donner aux enfants les outils nécessaires pour reconnaître les menaces en ligne et se sentir à l'aise avec l'utilisation de mécanismes de réponse pour signaler et répondre aux préjudices sexuels en ligne est essentiel pour prévenir et répondre aux préjudices sexuels en ligne. Dans le cadre de cette étude, nous avons demandé aux répondants en France, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Pologne d'évaluer les mécanismes de prévention et de réponse à leur disposition pendant l'enfance.

Sur l'ensemble des mesures de protection analysées dans l'étude, les répondants avaient la plus grande confiance en leur propre capacité à identifier les messages et/ou le contenu potentiellement lié à une source dangereuse ou préjudiciable. Trois répondants sur quatre (74 %) étaient d'accord ou tout à fait d'accord avec l'affirmation suivante : « Lorsque j'avais moins de 18 ans, j'ai été en mesure d'identifier un message ou un contenu potentiellement lié à une source dangereuse ou nocive ». Un nombre significatif de répondants avait également accès à un adulte de confiance auquel s'adresser en cas de message ou de contenu potentiellement lié à une source nocive ou dangereuse (70 % étaient d'accord ou tout à fait d'accord) et trois répondants sur cinq étaient d'accord ou tout à fait d'accord pour dire qu'un adulte responsable leur parlait de la sécurité en ligne liée au sexe (par exemple, comment gérer les personnes entrant en contact pour discuter ou partager des informations ou des images sexuellement explicites).

Cependant, il existe un écart clair dans l'accès aux mesures de protection entre les pays européens analysés : 45 % des répondants étaient en désaccord ou fortement en désaccord avec le fait qu'ils avaient un adulte responsable qui savait ce qu'ils faisaient en ligne lorsqu'ils avaient moins de 18 ans. Cet écart est particulièrement prononcé en Pologne, où moins de la moitié (47 %) des répondants étaient d'accord ou tout à fait d'accord avec cette affirmation. La Pologne est également en retard par rapport à ses homologues européens sur le fait que les répondants avaient un adulte de confiance auquel ils pouvaient s'adresser si ils recevaient un message ou voyaient du contenu potentiellement lié à une source dangereuse ou nocive et qu'un adulte responsable leur parlait de la sécurité en ligne liée au sexe (voir Figure 15).

Mesures protectives



Lorsque j'avais moins de 18 ans, un adulte responsable était bien conscient de ce que je faisais en ligne.



Lorsque j'avais moins de 18 ans, j'étais capable d'identifier un message et un contenu potentiellement liés à une source dangereuse ou nuisible.



Lorsque j'avais moins de 18 ans, j'avais un adulte de confiance à qui je pouvais m'adresser si je recevais un message ou si je voyais un contenu potentiellement lié à une source dangereuse ou nuisible.

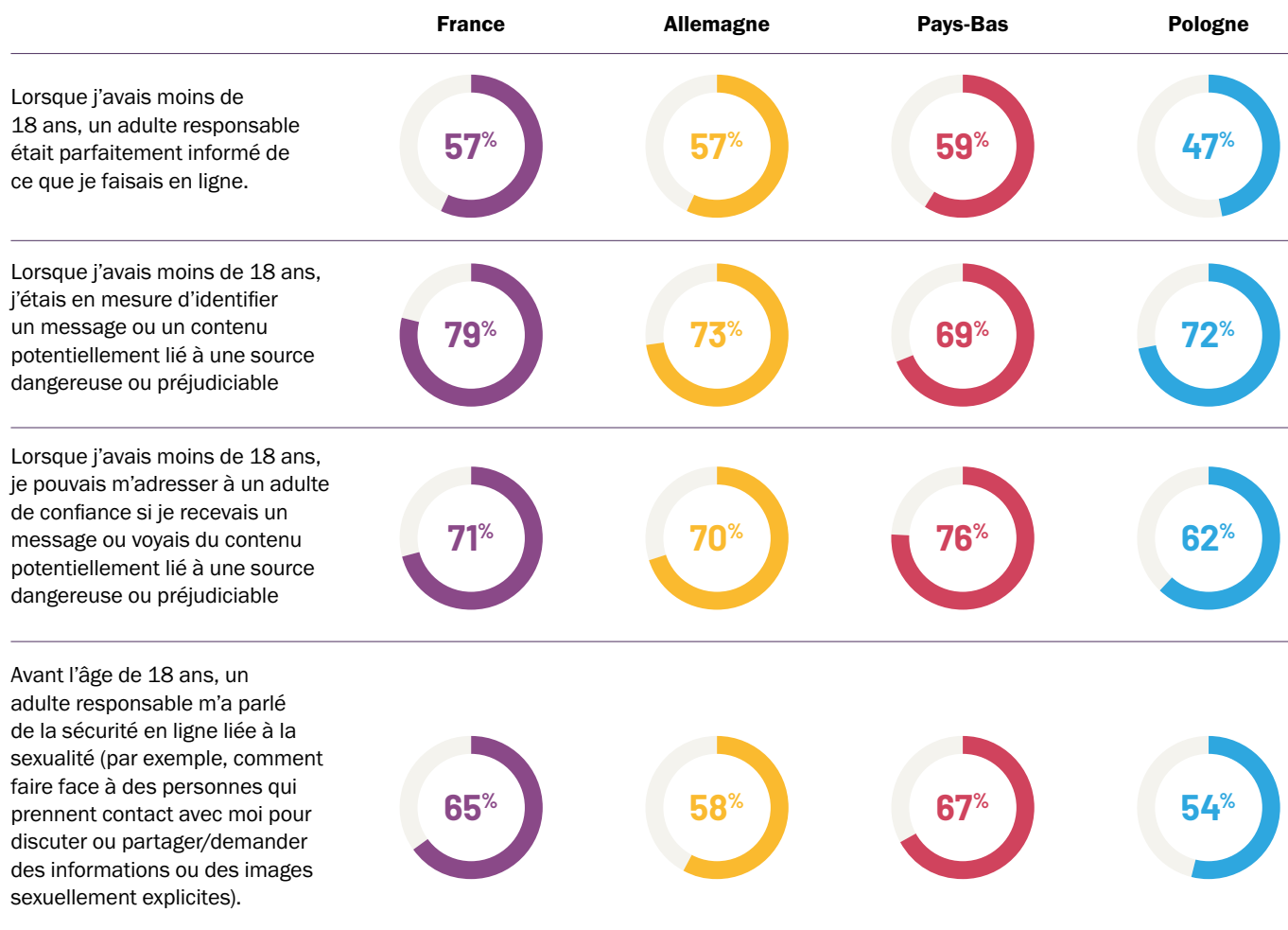


Avant mes 18 ans, un adulte responsable m'a parlé de la sécurité en ligne en ce qui concerne le sexe (par exemple, comment réagir face à des personnes qui prennent contact pour discuter ou partager/demander des informations ou des images à caractère sexuel).

FIGURE 15

Accès aux mesures de protection par pays

% de personnes d'accord avec l'affirmation suivante



Remarques : n = 500 par pays

Utilisation des outils de réponse et des mécanismes de signalement.

La confiance des répondants dans leur propre capacité à identifier le contenu dangereux ou préjudiciable se traduit également dans les mesures que les répondants ont prises lorsqu'ils ont reçu du matériel sexuellement explicite d'un adulte qu'ils connaissaient ou d'une personne qu'ils ne connaissaient pas. Plus des quatre cinquièmes des répondants ont supprimé ou bloqué la personne plutôt que de signaler le problème en ligne (41 %) ou de parler à un adulte de confiance (30 %). La deuxième mesure la plus courante (46 %) consistait à demander à la personne d'arrêter de les contacter. Notamment, seulement 3 répondants sur 10 (31 %) ont indiqué avoir modifié leurs paramètres de confidentialité, ce qui pourrait indiquer que les enfants subissent des préjudices sexuels en ligne, bien que les paramètres de confidentialité les plus stricts soient déjà en place sur leurs appareils.

Katarzyna Staciwa déclare : « Je suis tout à fait d'accord pour dire qu'il n'est pas très fréquent qu'une personne telle qu'un adolescent réfléchisse aux paramètres de confidentialité avant d'entreprendre une action en ligne, car il faut généralement faire des efforts pour les trouver. Si ces paramètres ne sont pas

faciles à trouver, ils ne sont pas utilisés. Les adolescents n'ont pas le temps ni les connaissances nécessaire(s) pour rechercher les solutions clés à appliquer. Ceci relève des prestataires de services en ligne, qui doivent configurer les paramètres de confidentialité, « par défaut » ou « faciles à trouver », et réaliser des campagnes d'information afin de diffuser les connaissances sur la manière de modifier ces paramètres et de signaler de tels incidents. Nous devons également encourager les jeunes à ne pas supprimer leurs conversations ou leurs interactions, car elles servent de preuve légale. Et elles sont indispensables pour entamer des procédures pénales. » Selon Julie Verhaar de Terres des Hommes Pays-Bas, « Lors d'une consultation avec 141 enfants dans 10 pays, y compris les Pays-Bas, les enfants ont indiqué que les fonctions de signalement n'étaient pas toujours faciles ou visibles. Et ceux qui ont fait un signalement ont dit que cela n'avait jamais rien changé. Ces enfants ont recommandé des mécanismes de signalement plus visibles et plus efficaces, ainsi que des conséquences plus strictes pour les personnes qui enfreignent les règles. »

Conclusion

Cette étude souligne la fréquence des préjudices sexuels en ligne contre les enfants en Europe. Elle expose les vulnérabilités à ces préjudices sexuels en ligne par sexe, orientation sexuelle, race et origine ethnique, et âge, ainsi que les lacunes dans les mesures de protection qui pourraient aider les enfants à rester en sécurité en ligne.

Bien que des nuances existent entre les quatre pays européens inclus dans l'étude, les résultats indiquent clairement que les enfants sont confrontés à un contenu sexuellement explicite et à des préjudices sexuels en ligne à un jeune âge sur le continent, que les minorités sont plus à risque et que les enfants comptent sur eux-mêmes pour éviter d'autres préjudices plutôt que de se tourner vers des plateformes technologiques, les forces de l'ordre, des adultes de confiance ou leurs pairs.

Bien que mener des recherches sur les préjudices sexuels en ligne, l'exploitation et les abus sexuels pendant l'enfance soit difficile, les réseaux sociaux et autres plateformes numériques imprègnent toutes les facettes de la vie des enfants. Les enfants n'arrêteront pas d'utiliser ces plateformes comme moyens d'explorer leur sexualité et leur identité. Sans efforts concertés au sein de l'industrie, du gouvernement et de la société civile pour développer des mesures de protection plus complètes et fournir aux enfants et aux adultes qui font partie de leur vie les outils nécessaires pour rester en sécurité, les menaces de préjudices sexuels en ligne pendant l'enfance continueront à s'étendre. Comprendre la manière dont ces menaces se manifestent dans les expériences des enfants au sein et au-delà des frontières nationales constitue une étape essentielle pour pouvoir concevoir des mécanismes de prévention plus efficaces.



Remerciements

We Protect Global Alliance et Economist Impact souhaitent remercier les experts qui ont apporté leurs connaissances et conseils tout au long du projet. L'assistance fournie au développement du projet n'implique pas la validation (totale ou partielle) de l'approche ou des conclusions du projet.

Astrid Helling-Bakki, World Childhood Foundation Germany

Katarzyna Staciwa, NASK National Research Institute

Julie Verhaar, Terre des Hommes

Pour connaître la liste complète des experts qui ont contribué au questionnaire d'enquête, veuillez consulter le [rapport](#) mondial 2021.

Pour toute demande d'information relative au rapport, veuillez contacter :

Katherine Stewart

Economist Impact

katherinestewart@economist.com

Jess Lishak

WeProtect Global Alliance

jess@weprotectga.org



Bien que tout ait été mis en œuvre pour vérifier l'exactitude de ces informations, Economist Impact ne peut être tenu pour responsable de la confiance accordée par quiconque à ce rapport ou aux informations, opinions ou conclusions qu'il contient. Les résultats et les opinions exprimés dans le rapport ne reflètent pas nécessairement les opinions du commanditaire.